

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Cœlum.

Vol. 4.]

QUEBEC, MERCREDI, 18 JUIN, 1823.

[N^o. 22.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND
A

TROIS PIASTRES PAR ANNEE,
Outre QUATRE SCHELLINGS pour les
frais de la Poste,
Payable d'avance par Semestre.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Dans une Langue 1e. Ins. chaque Ins. sub.
Six lignes et au-dessous, 2s6d.....7½d.
Dix lignes et au-dessous, 3s4d.....10d.
Au-dessus de 10 lignes, 4d. p. ligne 1d.
Dans les deux Langues, le double des prix
ci-dessus.

AGENS POUR LE CANADIEN.

Mr. JULIEN PERRAULT, fils.....*Montréal*
Mr. SERAPHIN LIMOGES.....*Terrebonne*
J. B. LAVIOLETTE, Ecr.....*Rivière du Chêne*
E. LEPROHON, Ecr.....*Chambly*
JH. BESSE, Ecr.....*St. Denis*
Docteur BOUTILLIER.....*St. Hyacinthe*
Mr. JOACHIM TELLIER.....*Rivière du Loup*
Mr. P. X. BOIVIN.....*Trois Rivières*
J. B. TACHE', Ecr. (M. P.).....*Kamouraska*

Mr. L'Editeur du Canadien.

Elevé bien loin de la Capitale, ayant reçu sous les toits paternels une éducation médiocre, ayant désiré longtems de visiter cette ville, que je connois beaucoup moins que Paris et Londres, quoique le plus long trajet, que j'aie jamais entrepris, est celui de Québec, que je me propose de faire, je vais tâcher par le moyen de votre papier de rendre mon petit pèlerinage, tant soit peu profitable aux jeunes gens qui se trouveront dans la même situation que moi.

Il est assez singulier que la chose dont parlent le moins les papiers publics de Québec, ce soit de Québec lui-même, tandis qu'ils nous rapportent, à nous pauvres paysans, les plus belles

choses sur des pays dont nous n'avons jamais entendu parler. On sait passablement, ce qui se passe en Europe, en Asie et en Afrique, mais pour ce qui se passe en Canada, on le laisse deviner. On voit, j'espère, que dans ma plainte je ne prétends pas renfermer ce qu'on appelle politique, quoique pourtant l'article de la politique étrangère soit toujours bien plus étendu, que celui de la politique intérieure, ce qui ne nous satisfait guère, nous autres vilageois; car qu'on ne s'y trompe pas, nous savons aussi à notre manière, nous intéresser à notre pays. Mais ce n'est pas de ceci, tout-à-fait, dont il s'agit. Ce qui nous indispose, Mr. l'Editeur, contre les papiers publics, c'est que l'on ne nous dit rien sur les mœurs et les usages du pays et surtout des villes. Nous vivons dans le monde moral, aussi bien que dans le monde politique, et les Journalistes devraient se faire un devoir de nous apprendre quelque chose de deux êtres si intimement liés ensemble, car il est certain que les exhalaisons de la planète morale ont une influence puissante et immédiate sur les habitans du globe politique, et l'histoire de l'un et de l'autre devrait toujours être inséparable. C'est cependant ce que ne font pas nos publicistes. De la politique, on en voit presque assez, mais de la morale point, c'est vraiment un drame sans intrigue. J'espère qu'un jour viendra, où les pièces offertes au public seront plus parfaites.

Dans ce qu'on appelle mœurs

et usages d'un peuple, il y en a de nuisibles à la société, c'est surtout contre ceux-ci que nos publications périodiques devraient lever la verge de fer. Il y a toujours de certains abus que les loix ne peuvent atteindre, et qui n'en sont pas moins préjudiciables. La plupart ne sauroient supporter la lumière; qu'on les peigne sous leurs couleurs naturelles, et ils disparaîtront. Il y en a d'autres qui, sans être aussi nuisibles par leurs effets immédiats, peuvent le devenir, et qui sont toujours des taches: on accorde ordinairement à ceux-ci le nom de ridicules. Il est aussi très essentiel que ces derniers ne puissent se montrer impunément. Celui qu'on a laissé sot et fat avec impunité, peut devenir un méchant audacieux. Il est donc très salutaire de s'élever hardiment, contre tout ce qui sort, tant soit peu, de l'ordre, puisqu'un moindre inconvénient en entraîne si souvent un plus considérable, et la maxime divine *qui modica spernit*, peut trouver ici sa place. Il y a encore d'autres usages innocens quoiqu'inutiles, qu'on se plait toujours à connoître, et qu'il ne faudroit pas non plus oublier.

Nous avons ébauché, la plus grande partie du tableau; il est encore dans un coin de la toile, un petit espace dont nous n'avons pas encore parlé, c'est cette humble partie qui contient tout ce qu'il y a de bon et de juste dans les mœurs d'un peuple: il ne faudroit pas non plus oublier cette partie la plus intéressante,

si propre à nous consoler du désordre et du cahos qui règne dans la presque totalité du tableau. Le peintre des mœurs Françaises du 19e. siècle, Mr. de Jouy, désiroit voir un papier périodique contenant deux articles, l'un intitulé " *Chronique scandaleuse* en très petits caractères, où l'on inscriroit toutes les mauvaises actions; et l'autre *Chronique édifiante* en très gros caractères, ce seroit le récit du peu de bonnes actions qui se passent dans le monde. A la fin de l'année, dit-il, on rassembleroit tous ces morceaux détachés, et d'après eux on pourroit former un tableau très-fidèle des mœurs du peuple. Un pareil projet exécuté partout où il y a une société d'hommes, formeroit l'ouvrage le plus intéressant et le plus utile.

Après cela, qu'on n'aille pas croire que je veuille entreprendre, un pareil travail, que j'entreprendrais volontiers, s'il ne falloit pour réussir qu'aimer ses concitoyens; mais il faut de la science, de l'expérience, un tact fin et délicat, savoir plaire en instruisant, et c'est ce qui est au dessus de mes forces et de mon âge. Je ne veux pas cependant que mon petit voyage soit tout-à-fait inutile, et je prendrai la liberté, Mr. L'Editeur, de vous envoyer quelquefois, les foibles fruits de mes remarques. Si elles plaisent à vos lecteurs, je me trouverai plus que récompensé. Qu'ils ne s'attendent à avoir rien de suivi, rien même de très exact; car il n'est pas à espérer, que paroissant, pour la première fois dans cette ville, je reçoive toujours des impressions justes; mais on se persuadera, j'espère, de ma sincérité, et que je ne dirai que ce que j'aurai senti.

Il ne seroit, peut-être pas, hors du sujet de cette lettre, de vous annoncer, ce que je m'at-

tends de trouver dans votre ville de Québec. L'esprit tout rempli de Londres et de Paris, je crois déjà y appercevoir la gravité Angloise tempérée par la politesse et la gaieté Française. Il me semble déjà voir ces cercles brillans aussi agréables qu'utiles pour le cœur et l'esprit. Je pourrais bien me tromper, mais je ne le crois pas. O! que ce doit être une belle ville que Québec! que j'ai hâte d'y arriver! J'oublierai bien vite les plaisirs ennuyeux de la maison de mon père. Permettez-moi d'être, en attendant, Mr. L'Editeur. &c.

UN JEUNE CAMPAGNARD.

Monsieur,

L'écrit dans la Gazette de Montréal, signé un *Laïc*, étoit destiné pour votre papier (*Le Canadien*) simultanément avec une autre copie pour la *Gazette Canadienne* de cette ville. Une méprise de la personne chargée de la porter à l'imprimerie, est la cause que cet écrit a paru dans un papier anglais ici, et non dans celui pour lequel il étoit destiné; et une autre méprise est également cause que le manuscrit qui vous étoit destiné a resté en chemin. Je vous envoie inclui un morceau de la Gazette de Montréal qui le contient, persuadé que je suis que vous êtes trop impartial et trop juste pour ne pas donner un coin dans votre estimable papier, à un écrit très modéré, dont le but est uniquement de repousser des attaques et des insinuations injurieuses dont plusieurs éditeurs de cette ville se sont permis l'impression, probablement, cependant, sans faire attention au but auquel tendoient les communications qu'on leur adressoit.

Je suis, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,
UN ABONNE.

Montréal, 14 juin 1823.

MONSIEUR L'EDITEUR,

J'ai vu avec quelque surprise mêlée d'un sentiment pénible les remarques insérées dans plusieurs Gazettes de Montréal au sujet de l'Eglise nouvelle sous l'invocation de St. Jacques. Il pouvoit être tout simple pour des Gazetteurs, d'annoncer qu'on avoit jeté les fondemens d'une nouvelle Eglise. On auroit pu se dispenser d'entrer dans certains détails, qui décèlent le parti. On auroit pu se dispenser de jeter le gand d'une manière aussi déci-

dée à des personnes, qui ne l'auroit pas jeté elles-mêmes, mais qui ne peuvent guères se dispenser de le ramasser. Il est facile d'entamer la discussion, mais très difficile de dire au juste où elle s'arrêtera. Au surplus le blâme doit tomber sur ceux qui l'ont provoqué. Malheur à celui par qui le scandale est arrivé. Je le répète, il est facile d'élever des doutes *Spargere voces in vulgum ambiguas*; difficile souvent d'y répondre sans compromettre des intérêts sacrés et délicats. Cependant il est un terme au delà duquel le silence équivaut à un consentement. On peut souffrir patiemment jusques-là, mais pas au-delà. Nous sommes en deçà du Rubicon, d'autres l'ont franchi.

Elever un temple au Seigneur est sans doute un acte honnête et religieux, encore faut-il suivre les formalités prescrites ou usitées. Voltaire (que je ne cite pas souvent) disoit: " Je suis un bon Chrétien; j'ai donné le pain bénit; j'ai fait mes Pâques, et j'ai élevé un temple à Dieu." Il l'avoit bâti à ses frais, et non pour son usage particulier, mais bien pour sa paroisse. Il est vrai qu'il l'avoit dédié non pas à St. Jacques, ni à St. Jean, mais à l'Etre Suprême, au Dieu des Juifs, des Chrétiens, des Idolâtres; au Dieu de tous les peuples et de toutes les croyances, au Dieu de l'Univers, au Dieu de Voltaire enfin. Il y avoit beaucoup de latitude comme vous le voyez. Quand à l'Eglise actuelle, il n'en manque pas non plus. On ne peut dire encore ce qu'elle sera, soit une Eglise paroissiale, soit une Cathédrale avec Chapitre, &c. soit une Succursale, soit enfin une simple Chapelle, titre que les dimensions de l'édifice semblent exclure. Cependant on com-

mence par où l'on devoit finir; on bâtit, sans avoir pris certaines précautions, les unes de rigueur les autres de convenance. On bâtit une Eglise à l'usage d'un particulier. On convoque à ce sujet des assemblées de paroissiens, et on n'y appelle pas ceux dont la présence est nécessaire dans une assemblée de paroisse. Mais il est des choses dont on ne peut ni dispenser, ni se dispenser.

Quant à l'omission accidentelle ou forcée de certains noms sur l'inscription, il me semble qu'on a encore oublié le nom de quelqu'un, qui ne l'auroit pas déparée. Je ne crois pas devoir le nommer, on m'en saura gré—je l'espère. On n'auroit probablement pas oubliée son nom, si on l'eut consulté avant de faire cette inscription plus ou moins célèbre. Il y a bien quelque chose là-dessus.

La Gazette parle d'un bien petit nombre de prêtres présents à cette cérémonie. On n'a pas pensé qu'il valoit mieux glisser là-dessus, et que cela même prouvoit contre soi. On les a nommés avec soin, pour nous apprendre qu'il n'y en avoit pas d'autres. Il pourroit y avoir là quelque *erreur de jugement*. On ignore les motifs d'une telle conduite. Il pourroit se faire pourtant que ces cinq Curés fussent les députés ou représentants du nombreux clergé du district épiscopal. Aucun d'eux pourtant ne s'est présenté à ce titre; La Gazette ne l'a pas dit non plus. Au surplus il faut avouer que s'il y avoit beaucoup d'appelés, il y avoit bien peu d'élus.

On paroît tirer de la présence de cinq Curés à une cérémonie aussi rare que solennelle, et annoncée dans les papiers publics, une preuve incontestable de l'approbation qu'ils donnoient à la bâtisse de cette Eglise. Mais d'abord

cela les regardoit fort peu, si toutefois cela étoit de leur ressort. Ensuite l'absence de tous les autres indique quelque chose aussi. Il est vraie que dans certains cas, le courage supplée au nombre "*audaces fortuna juvat.*" Aussi on n'a pas craint d'attribuer à tous les absents, ou plutôt à tous ceux, qui n'approuvoient pas la chose, un jugement erroné, et l'ignorance des motifs, &c. &c. Les absents ont toujours tort. Mais pour éviter toute chicane j'admettrai volontiers que ces messieurs ont donné une preuve incontestable de leur approbation; que l'on m'accorde aussi que le grand nombre de ceux, qui ont été invités spécialement, et qui n'ont pas jugé à propos de s'y trouver; que ceux qui étoient assez à proximité pour n'avoir pas même besoin qu'on leur fit adresser une invitation, et qui malgré cela ne s'y sont pas trouvés, ont donné une preuve toute aussi incontestable qu'ils désapprouvoient.

D'après ce que l'on m'a dit de l'inscription, je suis fâché qu'elle recèle quelques licences plus que poétiques, qui ne conviennent nullement à la gravité du sujet. Ces licences sont contenues dans ces mots—"*maxima pars,*" *plaudente civitate,* à *Laudato Parochia cætu deputatis.*

La Chronique nous apprend (je ne me fais pas sa caution) qu'un des cinq curés appelés à la bénédiction, un homme de *très grand poids*, avoit oublié son rôle presque au point de se permettre des espèces de malédictions contre quelques personnes de Montréal, et même d'essayer à prophétiser contre elles. Cela est d'autant plus singulier que cette conduite est diamétralement opposée à celle du prophète Balaam. Où étoit donc l'ânesse du Prophète?

UN LAÏC.

Il a été reçu à la Providence des journaux de Gibraltar du 12 et du 14 avril. Le roi d'Espagne arriva le 7 avril à Ecija, distant d'environ 55 milles de Séville. La nouvelle de son arrivée à Séville fut reçue à Cadix le 13.

PORTUGAL.—Par le navire Général Lingan, arrivé de St. Ubes, d'où il est parti le 12 avril, nous apprenons, dit le Baltimore Américain, que la veille de son départ, la ville avoit été illuminée en conséquence d'une victoire remportée par les constitutionnels sur la faction royaliste, dans la province de Tra-losmontes, près d'Oporto. Il étoit dit que le général du parti royaliste avoit été pris, et que la plupart de ses soldats avoient passé du côté des constitutionnels. On regardoit cette victoire comme mettant fin à la guerre civile en Portugal.

MEXIQUE.—Le congrès du Mexique paroît traiter le ci-devant empereur Iturbide avec beaucoup de respect, et faire des arrangements honorables pour sa résidence et son soutien en Italie. Il semble le considérer comme une personne de bonnes intentions et comme ayant beaucoup d'amis.

Dans la séance du congrès mexicain du 12 avril, il fut résolu que la couronne seroit effacée du sceau de l'état et du pavillon national.

Dans la séance du 17, le ministre des affaires étrangères fit un rapport sur les ambassades du Mexique. Parmi ses propositions, qui furent toutes adoptées, est la suivante: "Qu'un député soit envoyé sans délai à la cour de Rome, afin d'annoncer à sa sainteté que la religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'état, et de lui offrir le tribut de respect qui lui est dû comme chef de l'église."

Dans la séance du 18, la proposition d'abolir le conseil d'état fut discutée et décidée affirmativement, "sur des raisons solides, liées avec l'économie et la simplicité qui doivent caractériser un gouvernement populaire."

Dans la séance du 19, les dispositions des provinces à l'égard du gouvernement central furent prises en considération. Il parait par les exposés des députés que dans Monterey, Oajaca et autres provinces, on avait créé des juntas suprêmes, pour n'être point exposé aux convulsions de la capitale, et qu'étant déclarées souveraines, elles devoient, entrer en confédération avec celle de Mexico.—On dit la même chose de Guadalajara, et l'on ajoute que d'autres provinces se préparaient à suivre cet exemple, et arrangeoient déjà une séparation souveraine, et une union fédérative, sur le modèle des Etats-Unis.

Le ministre plénipotentiaire de Colombie, qui avait laissé Mexico en conséquence de quelque affront qu'il avait reçu de l'empereur, a été invité de la part du congrès à y retourner.

Un journal mexicain contient cet article. "Une personne digne de foi écrit, à la date du 4 mars, littéralement comme suit : " Mon bon et estimé ami : MM. Irisarri et Hoses, commissaires de l'Espagne, sont arrivés à ce port. Ils attendent, pour se rendre à la capitale, la restauration du congrès souverain, devant conférer avec cet auguste corps sur des points de la plus haute importance, touchant la pacification des deux nations (l'espagnole et la mexicaine.) J'ai vu les pouvoirs de la commission, arrêtés par les cortès et sanctionnés par le roi, et ils sont comme suit : 1. Il leur est donné une autorité illimitée pour traiter de l'émanci-

pation totale de ce riche hémisphère. 2. La péninsule désire former l'alliance la plus étroite avec cette nation, et le faire au moyen d'un traité permanent de commerce avantageux à l'une et à l'autre. 3. Que les enfans de ce sol et ceux de l'autre côté de l'océan se regardent comme étant de la même famille. 4. Qu'ils se prêtent secours les uns aux autres dans leurs besoins. 5. Que quand l'une des deux parties sera attaquée par un ennemi étranger, l'autre l'aidera d'une force armée, et elles feront cause commune dans tout ce qui tendra à produire la prospérité dont des pays si fertiles en ressources sont susceptibles."—*Journal de Vera-Cruz du 22 avril.*

Du Spectateur Canadien.

DISSERTATION SUR le *Rhumatisme Articulaire*, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 16 Août, 1822, par Pierre Beaubien, de la Baie du Fevre, District des Trois-Rivières, Docteur en Médecine.

Un Monsieur de cette ville a eu la bonté de nous mettre entre les mains l'ouvrage ci-dessus. Si le tems ne nous manque pas nous en donnerons une analyse dans notre prochain numéro. En attendant, nous croyons devoir dire que M. Beaubien a judicieusement choisi le sujet de sa dissertation, et qu'il le traite avec toute la méthode, la clarté et la précision dont il étoit susceptible. Voici la préface de l'auteur :—

" J'ai pris le Rhumatisme articulaire pour sujet de ma dissertation, pour deux raisons : la première, parceque j'ai été longtems sous M. Fouquier, médecin de l'hôpital de la charité, où l'on voit beaucoup de Rhumatismes articulaires, surtout à l'état

aigu ; la seconde, parceque je suis né et que je dois exercer la médecine dans un pays où ces affections sont très-communes. Dans le Canada, les habitans pour faire certains de leurs travaux d'agriculture, sont souvent obligés d'avoir les pieds dans l'eau ; par exemple, pour récolter une partie de leurs foins sur la fin de l'été ; pour récolter leur sucre d'érable dans le printems, où ils ont les pieds dans l'eau froide, la neige et la glace fondante, pendant toute une journée, quelquefois pendant plusieurs jours de suite, sans changer de chaussures ; et de cette manière, ils contractent très-souvent le rhumatisme articulaire.

" J'indiquerai d'abord la nature, le siège et les causes du rhumatisme articulaire en général ; je le diviserai en *aigu* et en *chronique*, que je traiterai séparément ; et ensuite je rapporterai quelques observations.

" Je suis depuis longtems persuadé que la tâche que je me suis imposée est bien au-dessus de mes forces ; mais la bonté de mes sieurs les Professeurs me fait espérer qu'ils voudront bien accepter le travail d'un élève qui s'estimera toujours heureux d'avoir traversé les mers pour venir entendre leurs leçons dans la célèbre école de Paris.

Nous avons presque promis dans notre dernier numéro, de donner dans celui-ci une analyse de la dissertation de M. P. Beaubien sur le Rhumatisme articulaire ; mais l'ouvrage est si concis d'un bout à l'autre que ce seroit une tâche assez difficile que celle d'en faire un bon résumé : nous y renonçons donc, et nous nous contentons d'exposer un abrégé des premières notions, et les causes de la maladie, qui sont peut-être ce qu'il y a de plus utile à connoître.

“ Le rhumatisme articulaire est l'inflammation des articulations.

“ Le rhumatisme articulaire est beaucoup plus fréquent dans les pays froids que dans les pays chauds. On le voit ordinairement pendant les saisons froides et humides ; pendant l'automne, le printemps, l'hiver, lorsqu'il est humide et froid, mais très-rarement quand il est froid et sec ; on le voit très-rarement pendant les chaleurs de l'été ; cependant il peut régner dans toutes les saisons de l'année, lorsqu'il y a beaucoup de variations dans la température, que le froid succède promptement à la chaleur. Dans les pays froids, on le voit plus souvent dans les lieux bas et humides, dans les vallées, que dans les endroits élevés, dans les habitations souterraines que dans celles qui sont en plein air.

“ Causes. On les distingue en *prédisposantes* et *déterminantes*.

“ Causes *prédisposantes*. Le rhumatisme articulaire peut-être observé chez les individus de toutes les constitutions, de tous les tempéramens, de tous les sexes, de tous les âges, excepté la première enfance et la vieillesse très-avancée ; cependant on l'observe plus souvent chez les individus forts, sanguins, bien constitués, que chez les faibles et que chez les femmes ; dans la jeunesse et l'âge mûr que dans l'enfance et la vieillesse. On le voit plus souvent chez les individus qui, par leur état sont exposés aux vicissitudes atmosphériques, par exemple, chez les militaires, les marins, les pêcheurs, les blanchisseuses, les boulangers et les travailleurs de rivières, que chez les individus qui ne sont pas exposés à ces mêmes vicissitudes atmosphériques.

“ Causes *déterminantes*. Le

froid et surtout le froid humide est la cause déterminante la plus fréquente. C'est ainsi qu'en portant pendant un certain tems des vêtements mouillés, en exposant une partie du corps à l'air pendant que le reste est tenu chaudement, en se découvrant pendant que le corps est en sueur, en se couchant sur le sol, en s'exposant à un courant d'air, à un vent coulis, en restant les pieds longtems mouillés, en plongeant subitement une partie ou la totalité du corps, lorsqu'il est en sueur, on contracte le rhumatisme articulaire. On peut considérer comme cause déterminante du rhumatisme articulaire, la suppression d'une évacuation habituelle des menstrues, des loquies, du flux hémoroïdal, d'une sueur habituelle de quelque partie du corps, par exemple, des pieds, le transport d'une autre inflammation soit interne, entorse, un coup, un exercice forcé, &c.”

Nous voudrions pouvoir ajouter ce que Mr. Beaubien dit des symptômes du rhumatisme articulaire ; mais après cela, nous voudrions aller plus loin. Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de donner encore le petit extrait qui suit. Après avoir divisé le rhumatisme articulaire en deux espèces, l'aigu et le chronique, et posé que les symptômes du premier se distinguent en *précurseurs* et *concomitans*, l'auteur dit :—

“ Les symptômes *précurseurs* sont une sensation de froid dans quelques parties du corps, des douleurs vagues, de la gêne, de la difficulté dans certains mouvemens, de la lassitude, de la pesanteur dans les membres, des frissons plus ou moins forts aux pieds, aux mains, au dos.— Ces frissons sont suivis de chaleur, de sueur et de fréquence dans le pouls, de soif, d'accélération dans la res-

piration. Il y a quelquefois des phénomènes nerveux, du délire, des lipothymies. La durée de ces phénomènes varie depuis quelques heures à deux ou trois jours, avec des redoublemens le soir. Mais très-souvent le rhumatisme articulaire aigu paroît sans ces phénomènes *précurseurs*. Son invasion a lieu par une douleur plus ou moins forte, soit pendant le jour à l'occasion d'un exercice forcé, soit pendant la nuit.”

Recette pour la destruction des pucerons, mouches jaunes, &c.

Un correspondant de la Beauce de Verchères nous a envoyé, il y a quelque tems, l'exposé et le résultat d'une expérience faite par lui, l'année dernière, pour détruire les insectes ennemis des plantes naissantes. Nous allons transcrire ici une partie de sa lettre.

“ Le 3 juillet,” dit-il, “ venant de faire la guerre aux insectes dans mon jardin, exercice auquel je me fatiguois tous les jours depuis quelque tems, je m'avisai de faire bouillir une livre de tabac à fumer dans un chaudron contenant environ deux sceaux d'eau, l'espace de deux heures. L'ayant retirée du feu, je la coulai et la laissai refroidir dans une cuvette au jardin. Sur les 8 heures du soir, je pris un petit arrosoir à fleurs, et j'arrosai bien légèrement mes melons et melons d'eau. Je me retirai ensuite au logis, espérant quelque succès de mon expérience.

“ Le lendemain matin, j'allai faire ma revue accoutumée, et je fus agréablement surpris de ne point rencontrer les ennemis de mes jeunes plantes. Je répétais néanmoins mon arrosage le soir, et le continuai les deux jours suivans. Ce qui paroît prouver que cette liqueur est un vrai poison pour ces insectes, c'est qu'ils disparurent et

me laissèrent quelques jours de repos. Je fis la même chose ensuite pour mes concombres et mes citrouilles, sur lesquels l'ennemi s'étoit jeté.

" Je commencerai de meilleure heure l'année prochaine à faire usage de ma liqueur, pour m'assurer encore d'avantage si elle est un remède, ou plutôt un poison efficace."—*Spect. Canadien.*

LE CANADIEN.

QUEBEC,
MERCREDI, 18 JUIN, 1823.

Aucunes nouvelles importantes, et tous se plaignent de l'extrême disette où ils sont à cet égard. Les journaux étrangers ne nous présentent, par rapport aux affaires étrangères, que des dispositions d'armées et des noms d'officiers. Ceci vient, sans doute, du peu de difficultés que l'armée envahissante éprouve dans sa marche; car les Cortès paroissent suivre encore leurs premiers plans, c'est-à-dire, de laisser avancer l'ennemi jusque dans le cœur de l'état, et alors de tomber sur lui de toute part, de le harceler, d'intercepter les convois et de lui couper par ce moyen les vivres, ce qui ne manquera pas d'amener sa perte, si l'on juge par le passé, et qu'aucune circonstance ne change l'état et la perspective des affaires; car nous ne sommes pas encore trop rassurés sur le compte d'Alexandre. L'Amérique méridionale n'est pas encore assurée, la mer paroît encore agitée et fait craindre de ne pas se tranquilliser de sitôt, les royalistes ayant remporté quelque part de très grands avantages, ce qui ne peut que reculer la fin de la tempête, car quelque effort qu'on fasse l'Amérique a voulu être libre et elle le sera. La force physique peut bien résister quelque tems, mais la force morale, l'opinion publique n'en

entraînent qu'avec plus de violence ce qui les ont retardées un instant. La Grande Bretagne, qui plus que tout autre connoit cette force morale, parce qu'elle s'est toujours fait un devoir d'écouter sa voix, a annoncé que le tems nécessitoit la séparation de ces provinces de la Métropole, et que pour faire reconnoître leur indépendance et leur souveraineté, il ne leur falloit qu'une forme de gouvernement ferme et assurée.

(Du Quebec Mercury.)

Incendie du Bateau à vapeur le De Sallaberry.

C'est avec des sentimens de douleur que nous annonçons la perte de ce bateau à vapeur. Il quitta ce port le 12 vers deux heures du matin, pour la rivière Chambly et Montréal, avec une cargaison entière, estimée à plus de £3000, consistant en grande partie en assortimens d'été pour les marchands de la rivière Chambly; et il y avoit à bord pas moins de 240 passagers, hommes, femmes et enfans, la plupart émigrés des classes les plus indigentes. Il avoit à peine doublé le Cap Rouge, vers 4 heures, lors qu'on aperçut le feu. On avoit entassé au côté droit des chaudières une quantité de matières à chauffage, sur lesquelles on suppose que sont malheureusement tombées quelques étincelles. A la première alarme qu'eut Mr. Kuper (chargé pour quelque tems du bateau, en l'absence du maître) le feu paroissoit peu de chose: il monta précipitamment sur le pont, pour faire jeter de l'eau immédiatement; mais arrivé, il vit avec frayeur que la flamme avoit pénétré les treillis au dessus de la machine, où l'on avoit malheureusement arrimé cinq tonneaux d'eau de vie, l'un des quels prit feu en un instant, éclata et se

répendit sur le pont, communiquant la flamme à tout ce qui l'environnoit. On peut imaginer, mais décrire difficilement l'horreur et la confusion d'une pareille scène. La foule des passagers pressés les uns contre les autres dans une si petite barque, durent rendre inutiles les efforts habiles de Mr. Kuper et de son équipage pour dompter la rage de l'élément destructeur. Dans une situation si périlleuse Mr. Kuper ne pensant qu'à sauver la vie à ses passagers fit diriger le bateau à terre; mais en l'approchant, et avant que l'eau ne fût qu'à la hauteur d'un homme, il frappa sur une roche; mais y ayant par bonheur deux grands bateaux américains, appartenant à des conducteurs de cages (raftmen) retournés chez eux, ils eussent suffi avec la chaloupe du De Sallaberry pour sauver tout le monde et une bonne partie de la cargaison, si plusieurs passagers dans un état d'alarme irrésistible ne se fussent précités dans l'eau, et parmi lesquels, malgré tous les efforts possibles pour les sauver, cinq ou six eurent le malheur de perdre la vie—Un Monsieur Américain, et un passager de la Chambre dont on ne connoit pas les noms, sont soupçonnées être de ce nombre. On croira difficilement que dans ce danger éminent, quelques uns poussèrent l'inhumanité et la dépravation, jusqu'à piller leurs compagnons de malheur, pour se garantir de la détresse commune. On nous a cependant rapporté, et nous craignons que ce soit d'après une autorité trop sûre, que c'a vraiment été le cas, et que quelques uns des premiers qui abordèrent à terre, retinrent les bateaux, sans égard pour le salut de ceux qui étoient encore à bord, et ouvrirent la scène la plus brutale de pillage et d'ivro-

gnerie, et qu'à une heure avancée du jour, plusieurs abrutis par l'ivresse vomissoient contre les propriétaires du vaisseau les exécutions et les menaces les plus féroces.

Ce n'est que s'acquitter envers la justice d'ajouter que, pendant toute cette scène d'épreuve, Mr. Kuper déploya des efforts et un zèle continuel pour le salut général. Nous sommes fâchés d'apprendre que le vaisseau n'étoit pas assuré, et qu'il supporte par là une perte considérable; car, indépendamment de ce qu'il avoit à bord, il étoit un des principaux propriétaires. Mr. Willard, de Sheffield, a perdu, dit-on, au montant de £600, et Mr. Cartier et Mr. Franchère, de Chambly, chacun £200. La perte de ce bateau sera suivie de grands inconvéniens pour le public, une communication régulière avec le Lac Champlain ayant été ouverte par son moyen, et Mr. Kuper n'ayant épargné ni peine ni dépense pour lui donner toutes les commodités des vaisseaux de sa classe.

Mr. Kuper exprime sa plus grande reconnaissance aux propriétaires du Télégraphe, pour la promptitude avec laquelle ils l'ont envoyé à son secours; plusieurs Messieurs de Québec leur présentent aussi leurs remerciemens. Le bateau alla au gré de la marée, et la dernière fois il fut aperçu au-delà de St. Augustin, brûlé presque à la surface de l'eau.

Auparavant les bateaux à vapeurs avoient été tout-à-fait heureux, ceci étant le premier accident de quelque importance qui soit arrivé sur le St. Laurent, aux vaisseaux de cette espèce.

Il est inutile d'exciter la générosité publique, qui ne manque jamais de se réveiller aux cris de l'humanité, en faveur de ces infor-

tunés étrangers qu'un accident si cruel a laissés destitués de tout. Nous sommes assurés que tous ceux qui en sont dignes éprouveront du soulagement dans la générosité des habitans du Canada.

Nous avons appris depuis que le corps du bateau avoit été porté à la pointe aux Trembles, la partie supérieure et la machine ayant coulé à fond—ce qui fait une perte d'environ 8 à £9000.

À l'Éditeur du Mercury de Québec Monsieur,

Ayant vu que le rapport de la perte malheureuse du Bateau à vapeur le De Salaberry, donné dans la Gazette de Québec d'hier, différoit en plusieurs points tant sur les incidens que sur les circonstances de ce funeste accident, je me crois obligé envers le public et envers moi-même de déclarer que le rapport que vous avez écrit pour votre papier est correct en tout, et que je regrette beaucoup que l'Éditeur de la Gazette de Québec ne se soit pas lui-même mis en état d'obtenir, de ma part, une information exacte sur le sujet.

AUGUSTUS KUPER.

Québec le 13 juin 1823.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

QUÉBEC, 12 juin 1823.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur en chef faire les nominations suivantes, savoir:

Jean-Baptiste Dorval, Inspecteur et Mesureur de mâts, beauprés, espars et bois carré.

Michel Renaud, do. do. madriers, planches, bois rond et carré.

Louis Vidal, do. do. bois carré, bois rond, planches et madriers.

Joseph Dorval, junior, do. do. mâts, beauprés, espars, bois rond et carré, madriers, planches, rames et anspecs.

Charles Rochette, do. do. madriers, planches, rames, anspecs et bois de lattage.

Michel Corneau, do. do. douves.

Jean Garneau, do. do. bois carré, bois rond et madriers.

Jean-Baptiste Jarnac, do. do. planches et madriers.

Etienne L'Espérance, do. do. bois carré, bois rond, planches et madriers.

Louis Proulx, do. do. douves.

Charles Cazeau, do. do. bois carré, bois rond, madriers et planches.

Olivier Corbin, do. do. bois carré, bois rond, planches et madriers.

Pierre Plamondon, do. do. bois rond et carré, douves, madriers et planches.

Jean Baptiste Philbert, do. do. douves.

Barthélémi Chartier, do. do. douves.

Thomas Proudlock, do. do. mâts, beauprés, espars, bois carré, bois rond et madriers.

Edward F. Clark, do. do. mâts, vergues, madriers et bois de construction.

François Gagné, do. do. douves, bois rond et carré, madriers et planches.

Joseph Laporte, do. do. douves.

Jean Baptiste Drapeau, do. do. planches et madriers.

Léonard, Windsor, do. do. mâts, beauprés, espars, bois rond et carré, planches, madriers, rames, douves et bois de lattage.

François Henri, do. do. douves.

François-Xavier Paradis, do. do. bois carré, bois rond, planches et madriers.

Samuel Nichols, do. do. douves, mâts, bois rond et carré, espars, madriers, planches, rames, anspecs et beauprés.

John Jeffery, do. do. bois carré, bois rond, mâts, espars, beauprés, madriers, rames, anspecs et bois de lattage.

William Obrien, do. do. douves.

Thomas Murphy, do. do. bois rond et carré, madriers, planches, espars, rames, anspecs et bois de lattage.

John Pierce Robinson, do. do. bois rond et carré, espars, madriers, planches, rames, anspecs et bois de lattage.

George Steer, do. do. bois rond et carré, planches et madriers.

Alexander M'Donald, do. do. douves.

Pierre Beaupré, do. do. planches et madriers.

Joseph Marmette, do. do. bois rond et carré, espars, planches et madriers.

John Powell, do. do. bois rond et carré, espars, planches et madriers.

James Cook, do. do. mâts, beauprés, espars, rames, anspecs et soliveaux.

Benjamin Hugh, do. do. mâts, beauprés, espars, bois rond et carré, madriers, planches, rames et anspecs.

George Wood, do. do. bois rond et carré, planches et madriers.

Louis Bezeau, do. do. planches et madriers.

Joseph Darche, do. do. bois rond, bois carré, planches et madriers.

John Maguire, do. do. bois de pin, rond et carré, madriers et planches.

André Lacroix, do. do. planches et madriers.

Jacques Girard, do. do. planches et madriers.

William Maclean, do. do. bois carré, bois rond, planches et madriers.

John Thomson, do. do. madriers, planches et bois à scier.

Richard Beard, do. do. mâts, beauprés, vergues, espars, bois carré, bois rond, planches, madriers, anspecs et rames.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

Mai 8.—Chaloupe Jane, Slaughterree, 17 jours de Sydney, Cap Breton, à Wm. Budden, avec une partie des passagers de la barque Constantia, de Bristol, coulée à fond le 15 Mai près de la baie de Gabaron, à

Cap Breton. Le vaisseau est entièrement perdu, mais tout le monde et une partie de la cargaison ont été sauvés—Passagers, Mr. M'Beath, Q. M. du 68e. régiment et deux demoiselles, Mr. Boulton, de York, H. C. MM. Budden, Protheroe, Shortis, et le capitaine Starworth—Les deux autres passagers (Mr. et Mad. Finch) sont restés à Sydney.

- 9—Goëlette Dolphin, Deun, 26 mai d'Halifax, à P. Gough, rum et sucre.—Passager M. Gough.
- Polly, Collins, 17 mai de Liverpool, N. S. à Quirouet, Chénic & Co. rum et sucre.
- Brig Latona, Morrison, 29 avril d'Aberdeen, à J. Whitney, sur lest.
- Elizabeth, McClean, 54 jours de la Grenade, à Mr. Sweeney, rum et sucre.
- Brig Mayflower, Cook, 13 avril de Demerara, à Findlay & Co. rum et sucre.
- Dorcas Savage, Baillie, 10 avril de Port Ferry, à ordre, sur lest.—51 émigrés.
- Brig Sally, Little, 5 mai de Sligo, à G. Symes, sur lest.—130 émigrés.
- Goëlette Caldwell, Guay, 13 jours de Miramichi.
- Farmer, De Jersey, 21 mai du détroit de Canso, à P. Sheppard, poisson en quarts.
- 12—Brig St. Lawrence, Maxwell, 68 jours de Demerara et de la Bardade, à S. D. Hamilton, rum, sucre et café—Passagers MM. Hamilton et Morrison.—A été endommagé par le navire Retriever, de Philadelphie, poussé par la même mer.
- 13—Goëlette Nelly, Richardson, 25 jours d'Halifax et Miramichi, à James M'Callum, sucre.
- 15—Barque Pomona, Richmond, 1er. mai de Londres, à R. Wood, sur lest.
- Goëlette Humming Bird, Wainwright, 18 mai de la Trinitad, à Heath & Moir, rum, sucre et melasse—Passager, Mr. Wainwright.
- 16—Navire Harriot, Cummings, 26 avril de Londres, à W. Price, sur lest.
- Brig Canada, Potts, 8 mai de Newry, à G. Symes, sur lest.—153 émigrés.
- Wesley, Anderson, 5 avril de Sunderland, à H. Atkinson, sur lest.
- Northumberland, Surtees, 1er. mai de Féchamp (en France) à ordre, sur lest.
- 17—Navire Success, Martin, 49 jours de Portsmouth, au gouvernement, avec provisions et 280 officiers, soldats, femmes et enfans des Sapeurs Royaux et Mineurs, et des détachemens des 37e. 70e. 76e. et 86e. régimens.
- Arrivé à New-York le 2 juin, le brig anglois le Grasshopper, Stoddard, 49 jours de St. Vincent, chargé de melasse et de rum.—Le Grasshopper est de Québec.

VENTES PAR LE SHERIF.

DISTRICT DE MONTREAL.

Jacques Philippe Saveuse de Beaujeu vs. Michel Halpin.

- 1°. Un morceau de terre de 1½ arpent de front sur 28 de profondeur situé en la paroisse St. Joseph, en la Seigneurie de Soulanges, faisant partie d'une terre désignée No. 38.
- 2°. Une terre en bois de bout désignée No. 25 située sur le côté nord-est de la côte Emmanuel, paroisse susdite, de 3 arpens sur 20.
- 3°. Un emplacement situé en la même paroisse désignée No. 22 de 50 pieds sur 50.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Ezechiel Hart vs. Joseph Chevreuil et son épouse.

1°. Un emplacement situé dans la paroisse de St. Antoine, Baie du Febvre, de 80 pieds sur 70, joignant au nord-est à la rue de l'église avec une maison en pierre à deux étages, hangar, étable et fournil dessus construits.

2°. Un autre emplacement situé au même lieu de 50 pieds sur 70, avec une maison et étable dessus construits.

3°. Un de ¼ arpent de front sur 1 arpent de profondeur, au même lieu, avec une maison et étable.

4°. Une terre de 2 arpens, de front sur 20 de profondeur, situé en la même paroisse, bornée par devant au chemin du Roi.

5°. Une terre située au même lieu, contenant 1½ arpent de front sur 27 de profondeur, prenant en front au chemin du Roi.

6°. Un demi arpent de terre de front sur 40 de profondeur, à prendre de la terre de Charles Lemire.

7°. Une terre située en la même paroisse, sur le fief Courval, contenant 1½ arpent de front sur 40 de profondeur.

8°. Un emplacement, en la même paroisse, de 80 pieds de front sur 70 de profondeur, sur le chemin du Roi, avec maison, étable et grange dessus construites.

François Dargie Chauvire vs. John Perry.

La moitié d'un emplacement, située en la ville des Trois-Rivières, rue Notre Dame, avec toute la maison et la moitié des autres bâtimens maintenant dessus construits, il contient en total 50 pieds sur 120.

Cette dernière vente aura lieu au bureau du Shérif, et les deux autres à la porte de leurs églises respectives le 6 octobre à 10 heures.

Jean Baptiste Lemaitre Auger vs. Joseph Frigon.

1°. Un emplacement situé dans le village de St. Antoine, Rivière du Loup, sur la rue St. Laurent, formant le No. 14 de 80 pieds de front sur 130 de profondeur, avec une maison à deux étages, une boutiques, circonstances et dépendances.

2°. Une terre située au même lieu, sur le fief St. Jean, de 3 arpens de front sur 28 de profondeur.

Benjamin et Alexandre Hart vs. Alexis Mauvite.

1°. Un emplacement situé au lieu susdit, de 80 pieds de front sur 130 de profondeur, avec une maison un hangar et autres bâtimens dessus construits.

2°. Deux emplacements situés au même lieu, formant les Nos. 118 et 119 sur la rue Dorothée, contenant chacun 94 pieds de front sur 112 de profondeur.

Ces deux ventes auront lieu à la porte de l'Eglise St. Antoine, rivière du Loup le 20 octobre à 11 heures.

DISTRICT DE QUEBEC.

Elina Philips vs. Webb Robinson.

Une terre consistant en 2½ arpens de front sur 24 de profondeur située au lieu nommé la Canardière, paroisse de Québec, faisant partie des biens de feu l'honble. Amable de Bonne, avec une maison et grange dessus construites.

Paterson et Weir vs. Augustin Lessard.

Une terre de 3 arpens de front, sur 40 de profondeur, située en la seigneurie Linière, au premier rang de la paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce, bornée en front au nord-est à la rivière Chaudière, avec une maison, grange et étable dessus construites circonstances et dépendances.

Ces deux ventes auront lieu le 7 octobre à 10 heures, la 1ère. au bureau du Shérif et l'autre à la porte de son église respective.

A VENDRE.

PEINTURES de couleurs assorties; Huile de lin double bouillie; Cloux de 7-14-16-20-et-28 lbs.; Vitres de 6½ x 7½, 7½ x 8½, 8½ x 9½; Chapeaux en caisses de 5 douzaines chaque; Ditto de Londres, en caisses de 2 et 3 douzaines; Fûence peinte en bleu et commune; Quincaillerie et Coutellerie; Faulx et Faucilles, avec un assortiment de Marchandises sèches.

S'adresser à

WM. U. CHAFFERS.

Rue Sault-au-Matelot, 1823.

NOUVEAU MAGASIN DE CHAPEAUX.

A. B. WICKSTEAD reconnaissant l'encouragement libéral qu'il a dernièrement reçu de ses amis et du public en général, prend la liberté de les informer, qu'il recoit maintenant par les derniers arrivages de Londres et de Liverpool, l'assortiment le plus général et le plus étendu de marchandises dans sa ligne dont il disposera à très-bon marché et aux moindres termes possibles pour de l'argent comptant ou pour un court crédit assuré. Son assortiment consiste en

Chapeaux de castor de promenade de Dame ronds, tout garnis de plumes et de la dernière mode de Londres.

Chapeaux de castor de Dame de la première qualité gris et noirs tout garnis do. do.

Chapeaux d'homme de castor superfins de de Londres, à l'épreuve de l'eau et des dernières formes à la mode.

Ditto do. à larges bords do.

Chapeaux de castor de jeunes-gens et d'enfans, gris, avec des bords verts en dessous.

Chapeaux de femmes et de filles, communs, gris et noirs des dernières façons.

Garnitures de toutes sortes pour les chapeaux de Dames, avec un assortiment complet de chapeaux communs et de laine pour hommes, jeunes-gens et enfans.

Les marchands de la ville et de la campagne fournis aux moindres termes pour argent comptant;

Chapeaux d'hommes et de Dames réparés et changés de formes au plus court avis.

A. B. WICKSTEAD.

Québec, 23 Mai 1823.

AVIS.—Le Soussigné vient de recevoir la Collection de LIVRES la plus complete. Le nombre, la variété et la beauté des ouvrages en tout genre doivent attirer l'attention des amis de la science, et du public en général.

Il a aussi à vendre du FROMAGE de Gruyère de la meilleure qualité.

AUGUSTIN GERMAIN.

Québec, 9 Octobre 1822.

PIERRES A MOULANGES
FRANCAISES A VENDRE PAR
MICHEL CLOUET.

Québec, 11 Juin 1822.